



Le Booster est un manège de 28 tonnes, composé d'un bras métallique tournant autour d'un axe avec, à chaque extrémité, une nacelle. La rupture d'un élément mécanique serait à l'origine du drame.

© YVERGNIAUX / ANDIA

Manèges à sensation

La sécurité en question

Suite à l'accident mortel survenu à la Fête des Loges (dans les Yvelines), le 4 août dernier, les forains et le gouvernement doivent se réunir pour garantir un meilleur **contrôle** de ces attractions.

Samedi 4 août, l'accident du « Booster » de la Fête des Loges, long bras métallique tournant autour d'un axe et équipé de deux nacelles, a entraîné la mort d'un père et de son fils. « C'est une faille technique, indécélable par l'exploitant du manège, qui est à l'origine de l'accident, avance Marcel Campion, représentant des forains. Le constructeur italien vient d'ailleurs

de rappeler les 30 machines actuellement sur le sol français. » Ce drame a remis en question la sécurité de ces manèges à sensation, aussi appelés « machines à crier ». Au centre de la polémique : le texte de référence, signé en 1983, qui prévoit un contrôle tous les trois ans, quel que soit le manège. « C'est insuffisant et obsolète, s'exclame Luc Machard, président de la Commission de la Sécurité des Consommateurs (CSC). La vérification ne peut pas être la même pour un manège en bois et une attraction aux accélérations dignes d'une navette spatiale ! »

Réglementation adaptée

Certains bureaux de contrôle prennent cependant appui sur une norme européenne draconienne en matière de sécurité et appliquée dans les parcs d'attractions com-

me Disneyland. « Elle date de cinquans, et le perfectionnement des machines va très vite », modère Luc Machard. Il y a quatre mois, les forains ont demandé à ce que la réglementation soit adaptée aux attractions d'aujourd'hui. « Le président de la République a réagi après l'accident en convoquant les parties concernées – ministère de l'Économie, forains, sécurité civile... – afin d'accélérer les choses, annonce Marcel Campion. Le projet de texte prévoit un contrôle annuel des manèges à sensation. Mais le risque zéro n'existe pas. Ce genre d'accident peut encore arriver. » Pour l'heure, le manège de la Fête des Loges a été démonté, et les pièces transférées dans un hangar. Un expert va passer la structure aux rayons X afin de déterminer la cause du drame. ■

Gaëlle Guitard